



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président

Courriers pour les Buralistes

Nos réf. : CAB19 I42308

Le Conseil régional, le 07 avril 2020

Madame, Monsieur,

Dans cette période, vous êtes particulièrement exposés, à la fois sur le plan sanitaire à travers les clients qui viennent vous voir, mais aussi bien sûr sur le plan économique avec l'impact lourd pour votre activité.

Vous savez les uns les autres l'attachement que je porte au rôle des buralistes. Nous avons souvent été en lien avec vos représentants et nous avons mis en place très tôt un plan régional qui était une première en France au moment où les mesures nationales avaient eu un impact très négatif.

Dans cette période à nouveau, j'ai bien conscience des difficultés pour vous et nous avons voulu mettre en place un plan de soutien pour vous venir en aide.

D'abord, un certain nombre d'entre vous ont pris, ou ont prévu de prendre, des mesures de protection dans leur magasin avec des vitres en plexiglas. Pour vous aider, **la Région s'engage ainsi à vous verser une aide allant jusqu'à 500 euros pour les équipements de vos comptoirs de vente** (notamment vitres en plexiglas, mais pas seulement). Le dispositif est simple et nous prenons en charge de façon rétroactive tous les frais que vous auriez engagés sur le mois de mars.

Par ailleurs, face à l'urgence économique, **nous avons adopté un plan inédit de plus de 600M€ pour soutenir et relancer l'ensemble de l'économie de notre Région**. L'urgence première est de pouvoir répondre concrètement à vos besoins de trésorerie.

Nous allons cofinancer le dispositif du fonds de solidarité qui, si vous avez eu une perte de chiffre d'affaires de plus de 50 % au cours du mois de mars, devrait vous permettre de toucher une aide exceptionnelle de 1 500 euros. Ce n'est pas beaucoup, mais c'est une petite aide pour pouvoir permettre de respirer un peu.

Nous avons aussi décidé la mise en place du **Prêt Région Auvergne-Rhône-Alpes** » avec Bpifrance et le réseau des établissements bancaires : un prêt à taux zéro d'un

montant de 20 à 50 K€ sur 7 ans avec un différé de paiement de 2 ans. La garantie sera apportée par Bpifrance, la Région et le réseau bancaire ; le prêt est distribué par les réseaux bancaires de proximité.

Par ailleurs, nous avons décidé de doubler le « **prêt région Auvergne-Rhône-Alpes artisans commerçants** » avec la **Banque Populaire et les Chambres des métiers et de l'artisanat, en y intégrant les CCI et les commerçants** : un prêt à taux zéro pour un montant **entre 3 000 € et 20 000 €** sur 5 ans, dont 1 an de différé.

Enfin, nous avons un outil que vous pouvez utiliser, destiné aux buralistes, en cas d'investissement dans vos boutiques qui permet de bénéficier d'une subvention régionale pouvant se monter à 10 000 € (20 % d'une dépense minimum de 10 000 €) afin de vous aider à financer des investissements (rénovation, acquisition de matériels, etc.). Cette solution est proposée en partenariat avec les structures intercommunales (cofinancement à hauteur de 10 % de la dépense engagée) qui doivent avoir décidé de le soutenir, mais c'est souvent le cas.

Nous devons être ensemble pour trouver des solutions à cette crise. L'ensemble des informations sur ces dispositifs est disponible en appelant le numéro vert mis en place par la Région **0805 38 38 69**. Vous pouvez également vous adresser à votre Chambre de commerce et d'industrie qui pourra vous orienter.

Je sais trop que bien souvent, alors même que vous travaillez dur, les aides ne sont jamais pour vous. J'ai voulu que, dans notre région, nous ayons une approche différente prenant en compte enfin l'économie de proximité, surtout dans cette crise.

Bon courage à chacun, protégez-vous bien.

Avec tout mon soutien.



Laurent WAUQUIEZ